



PRÉFET DU VAR

Toulon, le 17 MAI 2019

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service Territorial Ouest Var**

Affaire suivie par : Marc MONTROYA
Tél. : 04 94 46 82 07
mel : marc.montroya@var.gouv.fr

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 27 mars 2019, vous m'avez indiqué que votre municipalité s'est engagé dans la mise en place d'un Site Patrimoniale Remarquable (SPR) sur le centre-ville de Brignoles.

A cette fin, Var Aménagement Développement, concessionnaire pour le renouvellement urbain du centre-ville a réalisé une étude relative à l'élaboration d'un Site Patrimoniale Remarquable (SPR).

Vous me précisez que dans sa séance du 21 mars 2019, le Conseil municipal de Brignoles a approuvé son périmètre de délimitation sur le centre-ville dont vous m'avez adressé copie.

Vous sollicitez mon avis sur ce dossier ainsi que mon accord sur ce périmètre dont la présentation auprès de la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture est programmé à Paris le 20 juin prochain.

Votre commune s'est engagée dans une démarche de renouvellement urbain de son centre-ville. Ainsi, outre la protection, la sauvegarde et la mise en valeur d'un patrimoine communal de très grande qualité mais qui se dégrade et auquel cet outil est dédié, vous avez engagé d'autres actions qui s'inscrivent en cohérence avec une politique d'aménagement du territoire urbain prenant en compte plusieurs enjeux notamment en terme d'amélioration de l'habitat, de développement du tissu économique (commerces du centre-ville), des mobilités, de la qualité du cadre de vie et du renforcement de l'attractivité touristique de cet espace.

Les autres dispositifs déjà en place ou prévus (OPAH-RU, action « coeur de ville ») en accompagnement de cette politique visent également à répondre à ces enjeux.

En matière de planification, la révision en cours du plan local d'urbanisme de Brignoles devra permettre d'assurer à cet ensemble une traduction réglementaire.

En conséquence, le projet de périmètre du Site Patrimoniale Remarquable de Brignoles qui sera soumis à l'examen de la commission nationale appelle de ma part un avis favorable.

**Le Directeur départemental des territoires et
de la mer du Var**

Direction départementale des territoires et de la mer du Var
244, avenue de l'Infanterie de Marine BP 501 - 83041 TOULON CEDEX 9
Téléphone 04 94 46 83 83 - fax 04 94 46 32 50 - courriel ddtm@var.gouv.fr

Monsieur Jacques GUERIN
Chef de l'Unité Départementale Architecture et Patrimoine du Var
Architecte de Bâtiments de France
449, avenue de la Mitre – 83 000 Toulon
jacques.guerin@culture.gouv.fr Tél: 04.94.31.59.95

Monsieur François GONDRAN
Conseiller pour l'architecture et les espaces protégés
23, boulevard du Roi René
13617 Aix-en-Provence
francois.gondran@culture.gouv.fr Tél : 04.42.16.19.43

Madame Corinne TOURASSE
Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
PACA
Mme Sophie HERETTE Service Biodiversité, Eau, Paysages -Sites et Paysages
16, rue Zattara
13331 – Marseille cedex 3
sophie.herett@developpemen-durable.gouv.fr Tél : 04.88.22.61.00

Var Aménagement Développement
Madame Kiruna BUZANCAIS
Chef de projet
4, place Caramy
k.buzancais@vad83.eu Tél : 04.98.05.00.20